

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-trois le 12 octobre,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bole Alexandre, Camburet Carine, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Dupuis Adrien, Girardot Christiane, Guillemain Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Smagghe Philippe.

Excusés : Bailly-Maître Florian représenté par Coincenot Yves, Chevallier Jérôme, Courtois Jennifer, Garitan Marie-Françoise.

Absents :

Secrétaire de séance : Guillemain Annie

Régularisation acquisition parcelle Chopard

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune **l'acquisition foncière de la parcelle ZA 141 d'une contenance de 14a 99ca pour un montant de 27 960 €.**

Ce projet de maîtrise foncière permettra à la commune de donner une cohérence à l'aménagement de cette zone.

Cela permettra entre autres d'envisager un éventuel effacement des réseaux et également d'optimiser la viabilisation de l'ensemble des parcelles situées le long de la rue de Roset.

Cela permettra également d'envisager l'aménagement d'un trottoir sur ce tronçon.

L'acquisition de la parcelle ZA 141 s'effectuera avec les fonds propres de la commune.

L'acte sera établi par Maître Chantal Bonin, Notaire à Mont Sous Vaudrey (39380).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, Mr SMAGGHE Philippe, à signer tous documents se rapportant à cette acquisition,

Adopté à l'unanimité.

Subvention classe découverte Bellecin école élémentaire de Fraisans

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'école élémentaire de Fraisans pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle concernant le séjour classe découverte à Bellecin.

Le Conseil Municipal décide de verser, à titre exceptionnel, la somme de 251,30 € à l'association sportive de l'école élémentaire de Fraisans.

Pour le versement de cette subvention un mandat sera émis au compte 65748.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convention de mise à disposition réciproque agents communaux Fraisans / Salans

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet et en avoir délibéré, autorise la mise en place d'une convention de mise à disposition réciproque des agents communaux de la commune de Fraisans et de la commune de Salans, afin d'effectuer des travaux d'entretien paysagers de la commune.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 25 € par heure de travaux effectués sans matériel et 40 € par heure avec matériel.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter cette affaire et signer la convention de mise à disposition établie.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

